
contribution est essentielle, car elle apporte les compétences, les connaissances et les ressources nécessaires pour relever les défis nombreux et variés du développement international.

Les partenaires canadiens fournissent une part importante des compétences, du savoir-faire et de la technologie qui sont nécessaires pour promouvoir un développement durable. Les organisations et les institutions internationales ont également un rôle crucial à jouer dans l'établissement d'un système réglementé de gestion des affaires mondiales. Bon nombre des problèmes les plus pressants qui assaillent les gouvernements nationaux — tant dans le monde en développement que dans le monde développé — ont un caractère mondial et ne peuvent être solutionnés que par l'action concertée des instances internationales et de groupements d'États et d'organisations. Il est vital d'établir des partenariats avec les pays en développement; la majorité des ressources investies dans le développement proviennent de ces pays.

Les jeunes Canadiens peuvent contribuer à bâtir ces partenariats, particulièrement au niveau communautaire. Le gouvernement encouragera nos jeunes à donner un coup de main dans les pays en développement, tant pour l'expérience enrichissante que procure la coopération internationale que pour aider les pays où le talent et l'énergie de ces jeunes peuvent faire une différence.

Le gouvernement s'engage à renforcer ces partenariats; à cette fin, il prend les engagements suivants :

En consultation avec les partenaires canadiens, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- insister davantage sur le développement des programmes de relations avec le secteur privé, y compris le programme de coopération industrielle (PCI) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), tout en assurant une plus grande coordination entre le MAECI, l'ACDI, la SEE et les autres ministères et organismes en tenant régulièrement des consultations sur les divers projets visés par le PCI de l'ACDI;
- élaborer un cadre pour le renouvellement des relations entre l'ACDI et les organisations bénévoles canadiennes, suivant le principe de la complémentarité de leur action;
- étendre le nombre et la nature des échanges de personnel entre l'ACDI et ses partenaires canadiens, notamment les ONG;
- trouver des moyens d'assurer une participation efficace du monde universitaire et des professionnels canadiens dans les programmes d'aide au développement; et